

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 06 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt six, le six juillet deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 30/06/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, GOUPIL Roselyne, ONILLON Mickaël

Absents donnant pouvoir : VIGIER Nicolas a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, COUTAND Louise a donné pouvoir à Tamia FURNON, DENIS-LUTARD Stéphane a donné pouvoir à Mickaël ONILLON, PRUVOST Lynda a donné pouvoir à Jean-Pierre BARRAUD, LE BRUSQUET Isabelle a donné pouvoir à Roselyne GOUPIL.

Absents excusés : CAILLONNEAU Pauline, EDOUARD Nicole

Absents : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, GAUBERT Christelle a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D06072026_07 : Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement annuel pour l'APCP n°2024-02 « Site des Mares - Art et Nature »

Vu l'article L263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu la délibération n°D26022024_12 relative au vote de l'autorisation de programme n°2402- MARES « Site des Mares- Art et nature » ;

Vu la délibération n° D09032026_12 relative au vote de la révision de l'autorisation de programme n°2402- MARES « Site des Mares- Art et nature » au vu de l'avancement du projet ;

Vu l'avis de la commission Finances et Vie Economique du 8 juin 2026

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Vie Economique du 8 juin 2026

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier des « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par l'inscription de crédits de paiement (CP).

Considérant que la procédure des AP/CP constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire qui permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Considérant Les autorisations de programme et les crédits de paiement peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés.

Monsieur CAILLAUD adjoint aux finances rappelle que par délibération n°D26022024_12 le conseil municipal a procédé à l'adoption de l'AP/CP 2024-02 Site des Mares- Art et Nature. Celle-ci a été révisée par délibération n° D09032026_12 avec les caractéristiques suivantes :

2402-MARES		MONTANT TOTAL TTC	PREVU 2024	PREVU 2025	PREVU 2026	PREVU 2027	PREVU 2028
Délibération autorisation D26022024_12	26/02/2024	1 920 000,00 €	120 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	500 000,00 €	
Délibération révision D31032025_13	31/03/2025	1 920 000,00 €	- €	240 000,00 €	640 000,00 €	640 000,00 €	400 000,00 €
Révision proposée pour 2026		1 920 000,00 €	- €	23 011,96 €	287 293,54 €	1 396 800,00 €	212 894,50 €
Jardins potagers		22 000,00 €	X	X	X		
Aménagements paysagers + mobiliers jeux + Théâtre		178 000,00 €					X
Restaurant (démolition + construction)		1 270 000,00 €		X	X	X	X
Grange		450 000,00 €		X	X	X	
Recettes attendues HT		300 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €

La commission travaux a retenu l'option de ne pas installer de restaurant sur le site des Mares et de se concentrer sur la réhabilitation de la grange.

En conséquence, le montant de l'AP est réduit et passe de 1 920 000 € à 1 001 481,51 € et les crédits de paiements sur les années 2026 à 2028 sont réajustés.

Il est donc proposé de réajuster l'AP/CP avec les caractéristiques suivantes :

2402-MARES		MONTANT TOTAL TTC	REALISE 2024	REALISE 2025	PREVU 2026	PREVU 2027	PREVU 2028	PREVU 2029
Délibération révision 2	CM 03/2026	1 920 000,00 €	- €	23 011,96 €	287 293,54 €	1 396 800,00 €	212 894,50 €	- €
Délibération révision 3	CM 07/2026	1 001 481,51 €	- €	23 011,96 €	87 293,54 €	714 816,32 €	174 440,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (7 voix contre/0 abstention/24 pour) de :

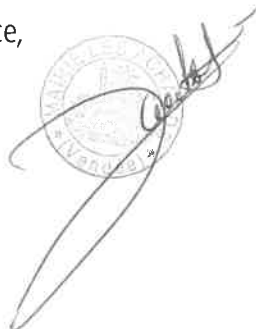
- **REDUIRE** le montant de l'autorisation de programme à 1 001 481,51 €
- **REAJUSTER** l'échéancier des crédits de paiements pour l'autorisation de programme n°2402-MARES « Site des Mares- Art et nature » de la manière suivante ;

2402-MARES		MONTANT TOTAL TTC	REALISE 2024	REALISE 2025	PREVU 2026	PREVU 2027	PREVU 2028	PREVU 2029
Délibération révision 2	CM 03/2026	1 920 000,00 €	- €	23 011,96 €	287 293,54 €	1 396 800,00 €	212 894,50 €	- €
Délibération révision 3	CM 07/2026	1 001 481,51 €	- €	23 011,96 €	87 293,54 €	714 816,32 €	174 440,00 €	

- **PRECISER** que les crédits de paiement 2026 sont réajustés par décision modificative n°1
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

GAUBERT Christelle,



Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 09/07/2026
Au registre